

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 AVRIL 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 7 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2017

**PRESENTS** : Mesdames DELEU Françoise, FABREGOUL Liliane, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON GALLEAN Aurélie, Messieurs ANDRE Pierre, Monsieur FABRE René, GOUBY Henri (Sylvain), HAMELLE Patrick, MARMUS Joseph, REGORD Henri.

**PROCURATION** : Madame Sylvie DESCOINS a donné procuration à Madame Anne-Marie JUANABERRIA, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Pierre ANDRE, Monsieur Roland CAMBOULIVES a donné procuration à Madame Aurélie MASSON-GALLEAN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GOUBY Sylvain a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame Virginie FLOTTES, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont envoyés aux conseillers municipaux par voie électronique et que sans observations dans les dix jours, ceux-ci sont considérés comme adoptés. Sans observations reçues, le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2017 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil que les points suivants soient rajoutés :

- Travaux de rénovation de l'école communale : nouveau plan de financement- Délibération
- Travaux de rénovation de l'école communale : choix du programmiste- Délibération
- Travaux de réfection du canal de fuite : plan de financement- Délibération
- 

**1 – DELIBERATION N° 1 :  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'année 2016 par Madame la Trésorière comptable de la Commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du budget principal de la Commune rendu par Madame la Trésorière comptable pour l'année 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016 du budget principal de la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**2 – DELIBERATION N° 2 :  
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'année 2016 par Madame la Trésorière comptable de la Commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016 du budget annexe de la Maison de l'Eau.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**3 – DELIBERATION N°3  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'année 2016 par Madame la Trésorière comptable de la Commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016 du budget annexe de l'Eau.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**4 – DELIBERATION N°4  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2016 de Madame la Trésorière-comptable de la Commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016 du budget annexe de l'assainissement.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**5 – DELIBERATION N°5  
BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2016 de Madame la Trésorière-comptable de la Commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016 du budget annexe de la station-service.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**6 – DELIBERATION N°6  
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2016 de Madame la Trésorière-comptable de la Commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016 du budget annexe de la régie des transports.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**7 – DELIBERATION N°7  
BUDGET COMMUNAL  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la commune présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2016:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 774 442.92 €

Recettes : 881 875.84 €

Soit un résultat comptable de 107432.92 €.

Pas de report de l'année 2015 pour la section de fonctionnement.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 187 105.08 €

Recettes : 477 051.41 €

Soit un résultat comptable de 289 946.33 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement de l'année 2015 de – 56 377.31 €, il ressort un résultat de 233 569.02 €.

**2- Affectation des résultats :**

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement au compte 1068 soit 233 569.02 €;

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**  
**(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)**

**8 – DELIBERATION N°8  
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de la Maison de l'Eau présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2016 :**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 97 392.52 €

Recettes : 164 062.92 €

Soit un résultat comptable de 66 670.40 €  
Pas de report de l'année 2015 pour la section de fonctionnement.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 44 431.39 €

Recettes : 61 239.32 €

Soit un résultat comptable de 16 807.93 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2015 de 58 847.89 €, il ressort un résultat de -42 039.96€.

**2- Affectation des résultats :**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2017 en dépense d'investissement soit -42 039.96€.

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement 2017 au compte 1068 afin de combler le déficit 2016 soit 66 670.40 € ;

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**  
**(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)**

**9 – DELIBERATION N°9**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Eau présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2016:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 195 377.09 €

Recettes : 188 262.23 €

Soit un résultat comptable de -7 114.86 €.

L'excédent reporté de l'année 2015 pour la section de fonctionnement est de 24 270.71 €, soit un résultat de fonctionnement de 17 155.65 €.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 11 458.95 €

Recettes : 40 280.96 €

Soit un résultat comptable de 28 821.97 €

Compte tenu d'un excédent d'investissement de l'année 2015 de 115 468.50 €, il ressort un résultat de 144 290.47 €.

**2- Affectation des résultats :**

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2016.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**  
**(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)**

**10 – DELIBERATION N°10**  
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Assainissement présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2016:****- Section de fonctionnement**

Dépenses : 80 253.05 €

Recettes : 115 184.40 €

Soit un résultat comptable de 34 931.35 €.

Pas de report de l'année 2015 pour la section de fonctionnement.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 76 266.25 €

Recettes : 78 802.28 €

Soit un résultat comptable de 2 536.03 €

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2015 de 25 910.16 €, il ressort un résultat de -23 374.13 €.

**2- Affectation des résultats :**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2016 en dépense d'investissement soit – 23 374.13 €.

Le résultat de fonctionnement positif est affecté dans son intégralité au budget d'investissement 2017 au compte 1068 afin de combler le déficit 2016 soit 34 931.35 €;

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.***  
***(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)***

**11 – DELIBERATION N°11**  
**BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de la Station-Service présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2016:****- Section de fonctionnement**

Dépenses : 313 862.3 €

Recettes : 309 153.63 €

Soit un résultat comptable de -4 708.67 €.

L'excédent reporté de l'année 2015 pour la section de fonctionnement est de 1 115.36 €, soit un résultat de fonctionnement de – 3 593.31 €.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 13 994.52 €

Recettes : 16 881.20 €

Soit un résultat comptable de 2 886.68 €

Compte tenu d'un excédent d'investissement au titre de l'année 2015 de 4 543.55 €, il ressort un résultat de 7 430.23 €.

**2- Affectation des résultats :**

Le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement sont reportés sur le budget de 2017.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.***  
***(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)***

**12 – DELIBERATION N°12**  
**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de la Régie des transports présenté par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressé par M. le Maire.  
Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1- Le compte administratif 2016:**

**- Section de fonctionnement**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0 €

Compte tenu d'un excédent de fonctionnement au titre de l'année 2015 de 2 539.85 €, il ressort un résultat de 2 539.85 €.

**- Section d'investissement**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0€

**2- Affectation des résultats :**

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2017.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.***  
***(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)***

**13 – DELIBERATION N°13**  
**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017:**  
**VOTE DES TAUX / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS /**  
**VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 783 944.00€.

Ce budget dégage un autofinancement de 92 825.00€.

Il prévoit un subventionnement au budget annexe de la Maison de l'eau de 48 900.00 €.

Il prévoit un subventionnement au budget annexe de la station-service de 7 000.00 €.

Pour cette année 2017, il a été voté les subventions suivantes :

- 500 € à ROC DE LA LUNE pour l'organisation du trail du roc de la lune ;
- 300 € à ROC DE LA LUNE pour l'organisation du trail du 12/12/12 ;
- 4800 € à la caisse de l'école pour les fournitures scolaires ;
- 500 € à l'association bouliste ;
- 400 € à l'association l'hirondelle sportive ;
- 150 € à l'association des Harkis de l'Aveyron ;
- 150 € au comité du mémorial de Sainte Radegonde.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 061 362.00 €.

M. le Maire présente quant à lui les taux d'imposition.

Les taux des impôts locaux et ont été votés comme suit :

	<b>Taux 2016</b>	<b>Taux 2017</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	8.76%	8.94%
<b>Taxe foncier bâti</b>	8.69%	8.69%
<b>Taxe foncier non bâti</b>	46.26%	46.26%

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**14 – DELIBERATION N°14  
BUDGET PRIMITIF DE LA MAISON DE L'EAU 2017 :  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe NORIA.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 132 550.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 106 110.40 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**15 – DELIBERATION N°15  
BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2016 :  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement :

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 115 750.00 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 139 206.35 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**16 – DELIBERATION N°16  
BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2017 :  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau.

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 216 415.65 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 191 556.12 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**17 – DELIBERATION N°17  
BUDGET PRIMITIF DE LA STATION SERVICE 2017 :  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de la station-service.

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 318 967.00 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 598.61 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**18 – DELIBERATION N°18  
BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DES TRANSPORTS 2017 :  
VOTE DU BUDGET**

Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances présente le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de la régie des transports.

-La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 539.85 €.

-La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 0 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**19 – DELIBERATION N°19  
CONTRAT CUI CAE NORIA/COMMUNE**

Afin de recruter deux personnes pour la saison 2017 à Noria - Maison de l'Eau et à l'école, des démarches vont être effectuées dans le cadre des contrats aidés par l'Etat.

Le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement de ces personnes.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**20 – DELIBERATION N°20  
TARIFS 2017 – MUSEE NORIA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les tarifs du musée NORIA doivent être revus pour la saison 2017 suivant l'annexe présentée.

A compter de la saison 2017, il est proposé aux membres du conseil de revoir les tarifs de la manière suivante :

**ENTREES**

Entrées Individuelles	ADULTE	6,00 €
Entrées Individuelles	ENFANT	5,00 €
Entrées Individuelles	GRATUIT – de 5 ans ou autres conditions (voir ci-dessous)	0,00 €
Entrées Individuelles	ANIMATION	4,00 €
Entrées Partenaires	ADULTE	5,00 €
Entrées Partenaires	ENFANT	4,00 €
Entrées Partenaires	GRATUIT – de 5 ans ou autres conditions (voir ci-dessous)	0,00 €
Entrées Partenaires	ANIMATION	4,00 €
Entrées Groupes	ADULTE	5,00 €
Entrées Groupes	ENFANT	4,00 €
Entrées Groupes	GRATUIT – de 5 ans ou autres conditions (voir ci-dessous)	0,00 €
Entrées Groupes	ANIMATION	4,00 €

- Les personnes détenant une carte des « Incontournables » (partenariat des 12 sites partenaires), bénéficieront du tarif d'entrée partenaires.
- Tout groupe de 15 personnes mini, se présentant à l'accueil, bénéficieront du tarif d'entrée groupes.
- Une entrée gratuite sera offerte à tout enfant de moins de 5 ans.
- Une entrée gratuite sera offerte à toute personne se présentant à l'accueil munie:
  - De la carte ambassadeur de l'Aveyron
  - D'une lettre ou coupon d'entrée, envoyés pour les lots de quine
  - Tout accompagnateur d'un groupe
- Partenariat avec pôle affaire : tarif Groupes

**BOUTIQUEPRIX T.T.C.**

Boule PM Ronde Grenouille	2,00 €
Bulles de Savon	0,50 €
Carillon 4 Dauphins avec Fleur	2,50€
Chat 6 assortiment	1,00 €
Chat Fantaisie avec Fleurs	2,00 €
Chat sur Chapeau	2,00 €
Chien finition tricot 4 As	1,00€
Chouette avec Fleurs	1,50 €
Chouette Décor Fleurs	2,00 €
Cochon avec devise 8 As	1,00 €
Cochon avec nœud 4 assortiment	1,00 €
Crayon Bois 6 Couleur + Gravure	1,00 €
Dé filet dore/CH. Chardon fleur	0,50 €
Grenouille Décor Fleurs	2,00 €
Grenouille Fantaisie avec Fleurs	1,00 €
Hérissions fantaisie 4 assortiment	2,00 €
Hérisson 4 assortiment	0,50 €
Hérissons avec Pomme 4 As	2,00 €
Mouton sur Herbe	1,50 €
Parapluie Coccinelle	10,00 €
Peluche Mouton Debout avec Ruban	3,00 €
Pot à Pétunia (rouge, vert, beige)	0,50 €
Sac Shopping Eco Color	1,50 €
Sac Shopping Toile de Jute Tutti	3,00 €
Souris 6 assortiments	1,50 €

Souris Humoristique 6 As	1,50 €
Stylo bille 5 assortiments avec boule + marquage	1,20 €
Super Ressort	1,00 €
Tirelire Chaussure 4 As	2,00 €
Tirelire Mouton	2,00 €
Tortue de Mer dans Œuf	1,50 €
Trousse de Toilette Bruntland	5,00 €
Vache Décor Fleurs	2,00 €
Vache fantaisie avec tablier 4 assortiment	2,00 €
Vache humoristique 6 assortiment	1,00 €
Vache Humoristique avec Fleurs	1,00 €
Vache Humoristique Métal	2,00 €
Yoyo Bois + Gravure	2,40 €
Porte Clés Bois Vache 4 As	1,50€
Porte Clés Breloque Chien	1,50 €
Porte clés breloque croix occitane	1,50 €
Porte Clés Cardabelle Légende	2,00 €
Porte Clés Goutte d'Eau + Texte UV	2,00 €
Porte Clés Grenouille avec Lumière	1,00 €
Cuisine du Terroir Tripoux 4 en 400g	7,70 €
Gastronomie 130g Canard au pain d'épices	2,80 €
Gastronomie 130g Canard aux figues	2,80 €
Gastronomie 130g Fromages de chèvre miel & amandes	2,80 €
Gastronomie 130g Noix & Miel du Larzac	2,80 €
Tradition en 130g Canard	2,60 €
Tradition en 130g Lapin au Romarin	2,60 €
Tradition en 130g Pintade aux cèpes	2,60 €
Tradition en 130g Roquefort	2,60 €
Tradition en 130g Sanglier	2,60 €
Tradition en 130g Aveyronnaise aux Noix	2,60 €
Tradition en 130g Châtaignes des Cévennes	2,60 €
Tradition en 160g Campagne aux Oignon doux	2,80 €
Tradition en 160g Chevreuil aux champs. des bois	2,80 €
Tradition en 160g Fromage de brebis et basilic	2,80 €
Boites 130g Pâté Caille	1,50 €
Boites 130g Pâté Canard	1,50 €
Boites 130g Pâté Chevreuil	1,50 €
Boites 130g Pâté Faisan	1,50 €
Boites 130g Pâté Lapin	1,50 €
Boites 130g Pâté Roquefort	1,80 €
Boites 130g Pâté Sanglier	1,50 €
Boites 130g Terrine Canard aux cèpes	1,70 €
Boites 130g Terrine Canard Magret fumé	1,70 €
Boites 130g Terrine Pur Canard	1,80 €
Les Trenels de Millau	13,70 €
Lot 3 Bte Panachées	5,70 €
Lot 4 Bte Panachées	7,40 €
Lot 5 Bte Panachées	9,00 €
Lot 7 Bte Panachées	12,60 €
Terrine Caille aux Raisins	2,40 €
Terrine Campagne	2,20 €
Terrine Canard Cèpes	2,40 €
Terrine Canard Magret Fumé	2,40 €
Terrine Lapin au Thym	2,40 €

Pâté au roquefort maria Grimal	2,20 €
Pâté de Canard 125 g	2,10 €
Pâté de lapin au thym 125g	2,10 €
Pâté de porc au confit d'oignon doux des cev 125g	2,20 €
Pâté de sanglier 125g	2,10 €
Terrine au roquefort 180g	3,50 €
Terrine d'agneau thym & genièvre.180g	3,50 €
Terrine de chevreuil 180g	2,90 €
Terrine forestière 180g	2,90 €
Terrine magret fumé 180g	3,50 €

Gâteaux de Noix 8,20 €

Confiture Cerise	5,65 €
Confiture Cerise Blanche	5,65 €
Nectar 75	4,20 €
Querilou	13,10 €
Prunelou	13,10€

Achille et la rivière	4.95 €
Ouvre les yeux sur la rivière	10,00 €
Fleuve et rivières Sauvages	19,00 €
Carte Brigitte Julien	1,00 €
Carte du Larzac Dessin	1,00 €
Carte Luigi Mont-Aigoual	1,00 €
Carte Noria	51,00 €
Carte paysages Aveyron Côté Sud	1,00 €
Carte Brigitte Buysse Peinture	1,00 €
Une histoire de l'eau	11,00 €
Causses Cévennes Tom I	18,00 €
L'Hérault	37,00 €
Littoral Hérault	30,00 €
Photo graphe Tome I	25,00 €
Entre Causse Cévennes Tome II	19,00 €
Mont Aigoual	25,00 €
Art'bre	15,00 €
DVD Entre Causses et Cévennes	17,00 €
DVD Mont Aigoual	20,00€
DVD La Dourbie	

#### **BAR PRIX T.T.C.**

Café	1,00 €
Bouteille d'eau	1,00 €
Perrier	1,50 €
Orangina	1,50 €
Coca Cola	1,50 €
Oasis Orange	1,50 €
Oasis Tropical	1,50 €
Thé Glacé	1,50 €
Kronenbourg	1,50 €

Mode de paiement autorisé pour encaissement des prestations et vente d'objets :

- Espèces
- Chèques
- Chèques Vacances
- Carte Bleu

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**21 – DELIBERATION N°21  
INDEMNITE DE RESPONSABILITE AU REGISSEUR TITULAIRE - MUSEE NORIA-**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires des régies actuelles ou qui viendraient à se créer, aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelles, les régisseurs suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**22 – DELIBERATION N°22  
LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX – ATELIERS D'ETE**

La LPO Aveyron est représentée au sein de commissions départementales et participe à la gestion de milieux naturels protégés, réalise des expertises et des enquêtes naturalistes. Les études conduites sur des populations animales particulièrement sensibles nous renseignent sur l'urgence et le caractère des mesures à mettre en œuvre pour la protection de ces espèces et de leurs biotopes. Les observations réalisées sur le terrain continuent d'alimenter la base de données informatique départementale qui s'enrichit au fil des saisons favorisant ainsi un suivi régulier de l'évolution des espèces et des milieux naturels.

Les activités s'étendent également à des animations pédagogiques en milieu scolaire ou lors de sorties ornithologiques destinées au « grand public ». Ainsi, le Maire demande au conseil de délibérer sur le principe d'une convention pour, dans le cadre des activités de NORIA, organiser deux ateliers d'été (juillet et août) tels que définis par M. LIOZON lors de sa présentation le 7 mars dernier et pour lesquels il doit transmettre un devis.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**23 – DELIBERATION N°23  
CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND  
SITE DES GORGES DU TARN, DE LA JONTE ET DES CAUSSES POUR LES OPERATIONS 2017 SUR LE  
TARN-AMONT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, est responsable de la gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et il fait lecture du courrier du président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière, et sa proposition de signer le renouvellement de la convention de partenariat pour l'animation 2017 du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont entre la commune et le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**24 – DELIBERATION N°24  
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE COMMUNALE**

Suite à de nouvelles dispositions d'éligibilité d'aides financières du Conseil Départemental pour l'opération de travaux de rénovation de l'école communale, il y a lieu de définir un nouveau plan de financement provisoire pour les travaux de réhabilitation, de mise en conformité et d'accessibilité de l'école communale :

	Montant éligible	Montant subvention
Etat DETR (40%)	536 300.00€	214 520.00€
Etat DETR (10%) bonus sur la part des travaux d'accessibilité ou performance énergétique	80 000.00€	8 000.00€
Région FEDER (35%) sur la part des travaux accessibilité	80 000.00€	28 000.00€
Région (35%) sur la part performance énergétique	80 000.00€	28 000.00€
Département (10%)	536 300.00€	53 630.00€
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>332 150.00€</b>
Commune autofinancement (38 %)		204 150.00€
TVA		107 260.00€

Reste à charge de la commune

**311 410.00€**

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**25 – DELIBERATION N°25  
COMMANDE PUBLIQUE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE COMMUNALE  
CHOIX DU PROGRAMMISTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la consultation d'un programmiste pour l'opération de travaux de rénovation de l'école communale, l'entreprise CHAMPS DU POSSIBLE a candidaté.

Aveyron Ingénierie, qui assure la mission d'appui sur ce projet, conseille à la municipalité, après analyse de l'offre du candidat, de retenir celle-ci et dans un premier temps de lancer la commande de la tranche ferme qui consiste à la mission de base (recueil des besoins et objectifs- élaboration préprogramme – élaboration programme technique qui servira de base au cahier des charges du futur maître d'œuvre).

Le montant de la tranche ferme (recueil des besoins et objectifs- élaboration préprogramme – élaboration programme technique) s'élève à 11 880.00€ T.T.C. Le maire demande aux membres du conseil municipal de valider le choix de retenir l'entreprise CHAMPS DU POSSIBLE.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**26 – DELIBERATION N°26  
REFECTION DU CANAL DE FUIITE DE NORIA - MICROCENTRALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réfection doivent être entrepris sur cet ouvrage qui permet une régulation des débits (entrant et sortant) nécessaires au bon fonctionnement de la turbine et à la maximalisation de la productivité de la microcentrale.

Le plan de financement provisoire pour ces travaux est le suivant :

	Montant éligible	Montant subvention
Région FRI 20%	22 900.00€	4 580.00€
Département Aide exceptionnelle 20%	22 900.00€	4 580.00€
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>9 160.00€</b>
Commune autofinancement		13 740.00
TVA		4 580.00€

Reste à charge de la commune

**18 320.00€**

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre adressée au président de la commission d'enquête publique faisant état des contributions du conseil municipal sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Il porte également à connaissance les courriers suivants :

- de Monsieur ANDRE Jean, demandant la régularisation cadastrale de parcelles situées aux Carbonials et à la Loubière suite à la mise à disposition de terrains pour le tracé de la voirie communale.
- de Madame SALINAS et Monsieur JUANABERRIA concernant une demande de soutien à la création d'un commerce sur la commune. La décision unanime du conseil prise après discussion sera adressée par courrier aux intéressés.
- le devis d'adressage établi par LA POSTE dans le cadre de la mise en place de la fibre sur la commune pour 2020.
- de l'invitation de Monsieur VIDAL Alain à l'occasion de son départ à la retraite.

Il informe que Monsieur ABADIE, géomètre, effectue actuellement un relevé topographique de l'ancienne colonie Sainte Bernadette pour l'étude d'implantation provisoire de l'école pendant la période des travaux. Les installations des fluides ont été révisées et la mise en place d'une citerne de gaz effectuée.

Madame DELEU a retenu un prestataire de service pour le prochain repas de Noël des aînés. Il convient de retenir rapidement une date.

Madame JUANABERRIA signale des travaux de voirie à effectuer pour la Communauté de Communes sur le chemin vicinal des Crozes.

Monsieur ANDRE pierre signale le mauvais état du chemin des Valettes suite aux travaux. Monsieur le Maire répond que les travaux ne sont pas terminés et que le chemin sera repris en totalité par SA2P après une période de tassement nécessaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.*